

**EGAAD Pays Cœur de l'Hérault**  
Compte-rendu de l'atelier « élus »  
13 mai 2019 à Saint André de Sangonis, espace NovellID

---

**Objectifs de l'atelier :**

Consulter les élus locaux, recueillir leurs points de vue sur la mise en place d'un système alimentaire territorial durable, les expériences et initiatives, les projets et souhaits, les préoccupations et points de blocage.

**Déroulé de l'atelier :**

1. Rappel bref du cadre la réunion (support ppt)
2. Tour de table
3. Présentation Ppt = précisions sur le processus des EGAAD et les résultats des observations et des participations à ce stade du processus
4. Discussion ouverte

**Remarques :**

- 1) *Les participants n'étaient pas uniquement des élus ; des agents des collectivités ou services techniques étaient présents. Tout en se centrant sur le point de vue des élus, ces autres participants ont pu être amenés à intervenir plutôt en tant qu'expert, pour préciser éventuellement certains points.*
- 2) *Ce compte-rendu a pour ambition de rester fidèle aux discussions qui ont lieu ; il est donc possible que certains éléments avancés soient à vérifier. Les positions et opinions, avec les « erreurs » qu'elles peuvent comporter, sont intéressantes dans tous les cas car elles montrent le type d'information qui peut exister et circuler. Dans les prochaines étapes du processus des EGAAD, il pourra justement être important et intéressant pour tous de clarifier, vérifier, partager des informations émanant d'études et d'analyses rigoureusement menées.*

## **COMPTE RENDU DES DISCUSSIONS**

**Préambule :**

Les élus locaux sont censés représenter l'ensemble de leur population ; ils doivent prendre en compte les différents points de vue et arbitrer, pour ce qui est du ressort de leurs compétences. Cette position se reflète dans les discussions qui ont eu lieu.

Les diverses thématiques discutées sont reprises ci-dessous, en tentant de mettre en lumière comment les questions se posent pour les élus présents et les pistes de solutions évoquées, dont certaines se basent sur des expériences mises en œuvre dans certaines localités.

## 1) GESTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LES HABITATIONS DES AGRICULTEURS

### a. Problématique et points de vue des élus

Les élus municipaux doivent gérer et arbitrer l'octroi des permis de construire, pour le logement et le bâti agricole. Ces dossiers sont complexes, la destination durable des installations agricoles est parfois difficile à évaluer et garantir.

Les agriculteurs veulent pouvoir avoir des outils de production ; et loger à proximité de leurs productions (terres, troupeaux), notamment pour faire face aux vols.

Ces questions sont aussi liées à la transmissibilité de l'exploitation agricole car ceux qui partent à la retraite gardent souvent leur habitation.

Les élus représentent l'ensemble des habitants et favoriser les agriculteurs pourrait être mal perçu.

*« Autant je suis favorable à ce qu'il puisse implanter ses bâtiments, outil de production, **mais pas son logement (sauf peut-être pour les éleveurs)**, car risque ensuite / changement d'activité, revente du bâtiment. Ça crée une forme de passe-droit. »*

*« (...) chose importante : **les paysages**. La viti comme d'autres se réfère à ça. Dans les années à venir j'ai 18 vitis qui arrêtent si ne je ne fais rien, ils peuvent construire dans le vignoble. »*

→ Comment, en tant qu'élus municipal, permettre aux agriculteurs d'habiter à proximité de leurs exploitations, tout en accordant de manière juste / impartiale les permis de construire, ou en mettant en œuvre d'autres solutions, en cohésion avec le reste de la population, et en préservant les paysages ?

→ Comment appuyer les producteurs dans leurs besoins en termes de bâti agricole ?

### b. Pistes de solutions

Des expériences sont mises en œuvre ou des idées sont amenées pour résoudre cette question de l'habitat pour les agriculteurs.

Ces possibles solutions et leur opérationnalisation technique et juridique seraient intéressantes à partager car elles soulèvent toutes des questions pour leur mise en œuvre et doivent être adaptées à chaque contexte local.

*« Sur mon village on a créé un **hameau agricole**. La commune (...) a acheté les terres (vigilance prix /m<sup>2</sup>) et revente(?) aux agriculteurs pour constructions de bâtiments agricoles. »*

- *« **L'habitat mobile** (pour le logement) peut diminuer les risques de spéculation.(...)*

[mais ce type d'habitat est parfois jugé illégal]

- Comment faire pour faire entrer l'habitat mobile dans un PLU ?
- On peut tout faire entrer dans un PLU !
- Problème aussi / habitat mobile : justice sociale ? les autres habitants payent des taxes.
- Mais pour les habitats mobiles, règles d'urbanisme à respecter quand même. »

« Exemple intéressant la SCTL dans le Larzac (**Société Civile des terres du Larzac**) / usage du bâti et des terres, le temps d'une carrière agricole. »

« Autre exemple : **Murviel, installation d'un chevrier**. Quel montage ? »

## 2) GESTION DU FONCIER

### a. Problématique et points de vue des élus

Les élus présents sont favorables à plus d'installations agricoles. L'accès au foncier semble poser problème, et pourtant, des terres sont disponibles sur le territoire. Mais l'information n'est pas connue ni partagée.

*« Des terres il n'en manque pas (...) ! sur la vallée » de l'Hérault il y a 500 ha abandonnés, des terres arrosables ! »*

*« Dans l'urbanisme, le problème, c'est que pour les élus souvent c'est l'urbanisation et ils ne travaillent pas beaucoup sur le reste »*

Les élus sont sollicités par les personnes qui libèrent les terrains et par les personnes qui veulent s'installer.

Le décryptage et la connaissance de la réglementation vis-à-vis du foncier restent complexes, pour les agriculteurs comme pour les élus.

Quand les communes acquièrent des terres, parfois progressivement, pour y installer une / des exploitations, il faut aussi les entretenir tant que les porteurs de projet ne sont pas identifiés.

→ Comment, en tant qu'élu, contribuer à rendre (ou / et obtenir ?) l'information sur les terres (agricoles) disponibles plus accessibles et mieux coordonnée dans le territoire ?

→ Comment, en tant qu'élu, mieux comprendre et (mieux) utiliser les réglementations et possibles outils pour la gestion du foncier agricole, de manière à favoriser les installations et garantir la vocation agricole à long terme des terres ?  
Quels sont les moyens, outils, exemples de gestion de terres agricoles acquises par des communes ?

### b. Pistes de solutions

- « Une doctrine à l'échelle du pays ? portée par les élus, dans le cadre du SCOT ? Avoir des outils de maintien de la destination agricole (ex St Tibéry ; 18 ans) »
- Traiter la question de la sanctuarisation des terres agricoles dans le cadre du SCOT (élaboration du **document d'orientation et d'objectifs (DOO)** en cours pour le PCH). Travail qui pourrait être l'occasion d'imposer ou suggérer des choses au niveau des PLU & PLUi.
- « Une formation-action ? » idées de thèmes à traiter :
  - Maîtrise de la terre par les communes
  - Zone d'activité agricole (comme on en fait pour les zones artisanales, par ex) ? Permettrait mutualisation des équipements ;
  - Soutien des agriculteurs / réglementation

### **3) SOUTENIR L'APPROVISIONNEMENT LOCAL DANS LES CANTINES SCOLAIRES**

#### **a. Problématique et points de vue des élus**

Les élus locaux peuvent influencer directement sur l'approvisionnement des cantines scolaires. Il existe déjà des actions en cours, à l'échelle du PCH ou du département, qui peuvent probablement être améliorées, telles que la plateforme Agrilocal34 ou l'annuaire des entreprises « Mon « Cœur d'Hérault », pour ce qui concerne les répertoires d'entreprises.

L'un des manques évoqué pour favoriser l'approvisionnement local concerne l'absence d'une légumerie [en particulier pour les légumes d'hiver ?].

Le mode de gestion des cantines peut être en régie directe, via des prestataires privés, ou encore une cuisine centrale publique.

A Paulhan, la municipalité a une initiative autour de la consommation de fruits [à préciser]. Un exemple intéressant est mis en œuvre également dans la région de Marseille.

Les producteurs sont soumis à des cahiers des charges stricts, compliqués à respecter à leur échelle. Une plateforme de vente (qui pourrait s'inspirer des plateformes pour le woofing par ex), visant à mettre les producteurs en relation pour surmonter ces difficultés, pourrait être une piste de solution.

Pour les éleveurs spécifiquement, le transport des bêtes vers l'abattoir peut être un problème ; l'abattoir (de Pézenas ?) fournit des camions de transport aux normes.

**→ Comment, en tant qu'élus, contribuer à la poursuite et l'amélioration des initiatives favorables à l'approvisionnement local des cantines du territoire (plateformes, ...)**

#### **b. Pistes de solutions**

- Améliorer les plateformes existantes agrilocal34, Mon pays cœur d'Hérault, ...
- Appuyer les agriculteurs pour vendre localement aux cantines collectives : mise en réseau, facilité logistique, appui administratif...
- Créer une légumerie (destinée à l'approvisionnement des cantines).
- S'inspirer des initiatives existantes, en PCH et au-delà.

#### **4) DIVERSITÉ ET VALORISATION DES PRODUITS AGRICOLES DE TERRITOIRE DE QUALITÉ**

##### **a. Problématique et points de vue des élus**

L'évolution de l'agriculture depuis les années 80 s'est faite principalement au profit de la viticulture ; auparavant le paysage agricole était plus diversifié et il serait, pour certains, bénéfique de promouvoir une re-diversification : rotation culturales / céréales, légumineuses ; développement de l'élevage plus au Sud du territoire ; relance du raisin de table...

*« Ce qui est important, c'est relancer l'élevage (existait avant) dans la plaine pour enrichir les sols en matière organique, appauvris suite à la monoculture viticole »*

*« Relancer le raisin de table ? Avant, Clermont l'Hérault, plaque tournante du raisin de table... Chasselas et autre variétés. A été transformé dans les années 80. »*

L'idée de valorisation des produits du territoire à travers la création d'un label « made in Cœur d'Hérault » a été amenée, mais qui soulève des interrogations vis-à-vis de la multiplication des indicateurs de qualité et de leur coût pour les producteurs.

*« Attention, un label ça se paye, beaucoup ne veulent plus payer »*

**→ Comment faire en tant qu'élu, pour soutenir la re-diversification et la qualité de l'agriculture locale ?**

##### **b. Pistes de solutions**

- Revenir à plus de diversité ;
  - o Réfléchir à la relance du raisin de table.
  - o Réfléchir au développement de l'élevage, permettant de favoriser la fertilité des sols.
  - o Développer la rotation de cultures diversifiées.
- Garantir des productions agricoles de qualité
  - o Etudier la faisabilité de la création d'un label local.

#### **5) ACCÈS À ET GESTION DE L'EAU AGRICOLE**

##### **a. Problématique et points de vue des élus**

La question de l'accès à l'eau agricole, notamment pour le maraîchage, et vis-à-vis de la viticulture, qui maîtrise ces questions pour une partie du territoire PCH au moins, a été amenée à travers les éléments qui remontent des autres réunions réalisées (présentation ppt).

Les élus confirment que c'est une question primordiale, qui implique des enjeux pour la profession agricole mais aussi environnementaux (ex du Salagou ; de la gestion des bords de rivière...).

*« Mais le fond du problème c'est le **changement de pratiques**. Tel qu'on pratique la viticulture à ce jour, on va droit dans le mur. On n'a que quelques années devant nous pour changer.*

*On a trop longtemps fait de la viti là où on pouvait faire autre chose. Sur les conflits d'usages autour du Salagou, il n'y a pas que l'eau, il y a la **question de la biodiversité** (zones humides). Entre les pics de sécheresse et les termes du schéma, on va perdre des espèces d'ici 2-3 ans »*

*« Attention car les besoins en eau aujourd'hui sont calculés en fonction des pratiques actuelles »*

Ce dossier « eau » est complexe ; il ne peut être géré à la seule échelle de la commune et nécessite de la coordination et de la concertation à un niveau plus large.

*« Il faut aussi travailler à l'échelle intercommunale – important la coordination entre communes ; parfois d'une commune à l'autre, lien entre bassins et terres agricoles par ex »*

Les participants souhaiteraient pouvoir avoir une meilleure compréhension et connaissance de tous les mécanismes en lien à la gestion de l'eau.

*« Le problème c'est que pour l'utilisateur lambda tout cela est très obscur. Les habitants n'ont pas d'informations sur l'usage de l'eau.*

*« Il existe aussi le PGRE (Plan de Gestion de la Ressource en Eau) ; qui prend en compte les différents usages de l'eau »*

*« On est averti face à un risque de sécheresse mais pas plus »*

Le schéma départemental [de développement de l'irrigation 2018-2030] vient d'être revu et la concertation des agriculteurs n'a impliqué que des viticulteurs.

- *« Un schéma départemental qui ne sert que la viticulture.*
- *Un schéma, ça se révisé. Sur le Salagou il existe une instance locale, un parlement de l'eau qui est plus abordable ;*
- *Il existe aussi le SDAGE [Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux]. Le SCOT le prend en compte. Le schéma s'impose aux SCOT.*

L'acquisition, par des communes, de berges, inondables mais exploitables pour l'agriculture, peut augmenter la disponibilité des terres et donc la production agricole mais cela implique un cahier des charges strict pour limiter les pollutions.

→ Comment mieux maîtriser la gestion de l'eau, afin de permettre un accès suffisant aux besoins agricoles tout en tenant compte des enjeux environnementaux ?

- Comment faciliter la concertation notamment avec les viticulteurs, pour réviser le schéma directeur départemental de l'eau ?
- Comment mieux comprendre et connaître les schémas, les outils, les démarches pour la gestion de l'eau agricole ?
- Comment mieux se coordonner à une échelle intercommunale pour la question de la gestion de l'eau et des bassins versants ?

## b. Pistes de solutions

- Partage, discussions et révision du schéma départemental de l'eau, (en lien avec le processus d'élaboration du SCOT ?)
- Monter un observatoire de l'eau.
- Etudier la question de la gestion de l'eau dans le cadre d'une politique prospective  
« important de se projeter pour voir quelle politique mettre en place pour l'avenir ».
- Par rapport aux enjeux environnementaux, mettre en place un observatoire des pratiques agricoles.
- Organiser une formation et de l'information à destination des élus sur les questions de gestion de l'eau agricole

## CONCLUSION :

Les élus sont fortement préoccupés et concernés par les questions agricoles, qu'ils mettent en lien direct avec la question du système alimentaire. Les discussions ont moins concerné les autres éléments du système.

Les élus pensent qu'il est important, au niveau des communes, d'aider des projets pilotes/vitrines, concrets. « *Si on attend un projet (une politique) tout ficelé, on va attendre longtemps...* ». Mais par qui ces projets peuvent-ils être pilotés et financés ? Un exemple existe à Paulhan, avec la mise en place (non sans difficulté, notamment pour trouver des producteurs) , dès juin 2019, d'un marché bio local dans les anciennes halles, ainsi remises en valeur, tous les premiers dimanches du mois. Ce marché est aussi l'occasion de partager et faire connaître des initiatives en lien aux questions de préservation de l'environnement.

A Lodève aussi, un projet d'installation de maraichers est en cours.

Des initiatives de PAEN (périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains) existent aussi en Cœur d'Hérault.

Il pourrait être intéressant de réaliser un répertoire des actions en cours / à « montrer ».

Cela n'exclut pas la nécessité et l'intérêt d'avoir une vision et une dynamique globale « *Oui des projets concrets mais aussi besoin d'une vision globale !* »

Et pour finir, on note la difficulté de mobilisation d'un plus grand nombre d'élus.

→ Comment mobiliser davantage sur le processus et la réflexion pour un système alimentaire local durable ? « *... j'ai compté on était 10 élus à cette réunion, c'est satisfaisant !* »